

Formation de Conseiller en prévention spécialisé en hygiène du travail (280 h) Formation en partenariat avec l'UCLouvain



Ce certificat universitaire forme des spécialistes en hygiène du travail. Ce professionnel aussi appelé hygiéniste du travail s'occupe de la protection de la santé des travailleurs dans toutes les entreprises. Il est habituellement rattaché à un SEPP (Service externe de prévention et de protection au travail).

Ce certificat universitaire a pour objectif de former des diplômés de l'enseignement supérieur de type long et universitaire au métier de conseiller en prévention spécialisé en hygiène au travail.

Il vise à acquérir les compétences suivantes (Annexe II.4-3 du code du bien-être au travail) :

- capacité à reconnaître et à documenter les facteurs de risques physiques, chimiques et biologiques
- capacité à conduire une évaluation et si nécessaire, des mesurages des conditions d'exposition à ces facteurs de risques
- capacité à formuler et à justifier des recommandations pour éviter, éliminer, réduire ou surveiller les risques encourus dans les situations de travail
- capacité à rédiger un cahier de charges pour des laboratoires externes.

► **Conditions d'admission :** Être détenteur d'un master et d'une attestation de réussite du module multidisciplinaire de base (120 heures) délivrée par un organisme de formation agréé par le SPF emploi et concertation sociale. Celui-ci est organisé par le CPFEB chaque année de septembre à février (agrément du SPF emploi, travail et concertation sociale).

► **Lieu et calendrier :** à Louvain-la-Neuve, du 4 septembre 2026 au 17 décembre 2027, le vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h hors congés scolaires. Le travail de fin d'études est à remettre pour le 7 janvier 2026 et la défense orale aura lieu le 4 février 2026.

► **Droits d'inscription :** Les frais d'inscription s'élèvent à 4 200 €.

► **Demande d'admission :** www.certificat-cp-hygiene.be

